

Discours de réception de M. Pierre Geneletti

29 mai 2015

**LE DOCTEUR ANTOINE MOTTARD
ET
LES ÉPIDÉMIES DE CHOLÉRA DU XIX^e SIÈCLE.**

Monsieur le Président, mesdames, messieurs les membres de l'Académie, chers amis, je voudrais vous dire combien je suis honoré et fier d'être aujourd'hui reçu comme membre titulaire. À mes remerciements, j'aimerais associer deux personnes : le père Jean Prieur qui, avec sa gentillesse, sa compétence, m'a toujours conseillé, corrigé et soutenu depuis que je suis entré à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne. Pierre Dompnier, qui, par deux fois m'a témoigné sa confiance : en faisant de moi son successeur à la tête de cette Société d'Histoire qu'il a si bien su faire évoluer, et la seconde fois en proposant et en soutenant ma candidature dans cette Académie de Savoie.

Plusieurs de mes prédécesseurs à la présidence de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne ont été membres titulaires de l'Académie de Savoie. L'un d'entre eux n'a été que membre correspondant, il était pourtant un ami du cardinal Billiet, un des fondateurs de l'Académie. Nommé membre correspondant en avril 1838, il a été décrit par l'écrivain savoyard Charles Buet dans un roman intitulé *Les bourgeois de Garocelle* comme *Un monsieur tout habillé de noir, mais râpé comme un dix-huitième clerc d'huissier, omni savant, sentencieux, matérialiste et spirite, théologien consommé, médecin émérite, démocrate et socialiste, fort aristocrate en ses manières et libéral à la façon de ceux qui ne veulent de liberté que pour eux*. Ce portrait correspond à celui du docteur Antoine Mottard, le président fondateur de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.

1)-Le docteur MOTTARD

Antoine Mottard est né le 25 août 1806 à Saint-Jean-de-Maurienne. Il est l'aîné d'une famille de sept enfants. Son père, François Mottard, originaire de Bourdeau est jardinier ; sa mère Jacqueline Vial est née à La Chambre en Maurienne. Baptisé le lendemain de sa naissance dans la chapelle du Collège Libre de Saint-Jean-de-Maurienne, alors église paroissiale, il fait ses études primaires puis secondaires à Saint-Jean-de-Maurienne, au Collège Royal dont le supérieur est le père Jourdain, le futur évêque d'Aoste. Il restera lié d'amitié avec ce dernier. À la fin de ses études, il passe quelques semaines au Grand Séminaire, pendant lesquelles il se rend compte qu'il n'est pas fait pour la prêtrise. Il part

alors à pied pour Turin, pour y suivre des études de médecine. Enfant issu d'une famille aux revenus modestes, Antoine Mottard a la chance qu'un bienfaiteur qui a remarqué ses aptitudes à l'étude, lui paye sa pension à Turin. Pendant ces années d'études, il connaît de nombreuses privations. Il revient de Turin le 11 juillet 1833, docteur en médecine et en chirurgie. Il a vingt-sept ans. Il va alors, avec une activité débordante, se dévouer au service de ses concitoyens et de sa ville natale.

En 1837, il épouse Henriette Corte de Casalborgone, fille d'un commandant de place un temps en poste à Saint-Jean-de-Maurienne. Devenu veuf, le Dr Mottard épouse en seconde noces en 1867, Séraphine Alex, dont il aura un fils Marcel qui deviendra prêtre, puis Supérieur du Grand Séminaire et enfin prévôt du chapitre de la cathédrale.

La vie et les travaux du Dr Mottard ont été étudiés par plusieurs grands auteurs mauriennais. Parmi ceux-ci citons le chanoine Gorré Jean-Géry en 1930, en 1952 et enfin en 1967, le chanoine Emmanuel Rostaing en 1956, Pierre Dompnier en 1990 dans un travail intitulé *Une ville et ses notables : Saint-Jean-de-Maurienne au XIX^e siècle*, et en 2006 à l'occasion des cent cinquante ans de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.

Dans ces différents travaux, les études historiques que le Dr Mottard a réalisées, son travail pour mettre en valeur son compatriote le docteur François-Emmanuel Fodéré à qui il fera élever un monument en 1846, ses annuaires d'observation, ont été largement évoqués. Mais aussi ses quelques années passées à la tête de la municipalité de Saint-Jean-de-Maurienne (1862-1865) pendant lesquelles il commencera à transformer la cité en supprimant des quartiers insalubres, en ouvrant des rues, en élargissant des passages où le soleil ne venait jamais, en faisant construire l'hôtel de la Sous-Préfecture et le bâtiment à double face qui contient l'Hôtel de Ville et le tribunal. Sa participation à l'une des nombreuses tentatives pour réaliser une station thermale à l'Échaillon ne saurait être oubliée, ni le fait qu'il ait doté la ville d'une bibliothèque municipale et d'un jardin expérimental créé avec l'aide financière de son ami le chevalier Bonafous. Enfin, la fondation le 3 janvier 1856, de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, occupe une très grande place dans sa bibliographie. Il en sera le président jusqu'à sa mort le 15 janvier 1890. Dans son éloge funèbre, son successeur, le chanoine Saturnin Truchet écrira : *M. le docteur Mottard a non seulement eu l'initiative de l'institution de la Société d'Histoire, mais il en a été pendant trente-quatre ans d'une présidence que nous nous faisons un devoir et une joie de lui conserver.*

Son activité médicale, pourtant fort importante, est passée au second plan dans toutes les études le concernant. Pendant sa vie de médecin, il se fera le propagandiste de l'hygiène et des mesures prophylactiques, il s'efforcera de répandre la pratique de la vaccine, luttera contre la fièvre typhoïde. Lorsque Mgr Billiet, évêque de Maurienne de 1825 à 1840 puis archevêque de Chambéry et enfin cardinal, étudiera l'état sanitaire des populations savoyardes, il fera appel au Dr Mottard.

C'est à propos d'une autre maladie arrivée en Europe au XIX^e siècle que j'évoquerai l'activité médicale, sociale et politique du docteur Mottard.

2)-La maladie : le choléra.

Le choléra est une maladie diarrhéique due à des souches *Vibrio cholerae* séro-groupe O1. Ce bacille a été isolé en 1883 par Koch en Égypte. Cette maladie est restée confinée au sous-continent indien jusqu'en 1817. À partir de cette date, les premières pandémies vont déferler sur l'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique, pour atteindre tous les continents, progressant de plus en plus rapidement avec l'amélioration des moyens de transport.

Le bacille cholérique est une bactérie très mobile, aux exigences nutritionnelles très modestes qui a pour cible élective l'homme. La contamination se fait en général par absorption d'eau ou d'aliments contaminés. Une fois dans l'intestin, les vibrions sécrètent la toxine cholérique, principale responsable de l'importante déshydratation que l'on observe dans la maladie. L'homme sert à la fois de milieu de culture pour la bactérie et de moyen de transport, car, ses selles diarrhéiques sont responsables de la propagation de la maladie dans l'environnement et de la transmission oro-fécale. Il est alors évident que la surpopulation associée à une hygiène défectueuse est un facteur primordial pour l'apparition et la propagation de l'épidémie.

Le temps d'incubation est de quelques heures à quelques jours. De violentes diarrhées suivies de vomissements sans fièvre caractérisent la maladie. En l'absence de traitement, la mort survient en un à trois jours par collapsus cardio-vasculaire dans vingt-cinq à cinquante pour cent des cas. Les enfants et les personnes âgées présentent un risque beaucoup plus élevé. Le traitement consiste à compenser les pertes hydriques et d'électrolytes. Une guérison sans séquelles est en général obtenue en quelques jours. L'ancien vaccin injectable a été retiré du marché en 1990 en raison de son efficacité insuffisante. Un nouveau vaccin à prendre par voie orale à l'efficacité limitée existe actuellement à l'intention des voyageurs.

3)-Le docteur Mottard et les épidémies de choléra en Maurienne.

Le choléra morbus fait sa première apparition en Europe en 1831.

En 1834, on craint l'arrivée en Savoie de la maladie. La médecine de l'époque étant impuissante, on a recours à la foi. Dans sa lettre pastorale du 1^{er} septembre 1835, Mgr Alexis Billiet, évêque de Maurienne écrit : *Moïse a dit : si vous n'écoutez pas la voix de Dieu, toutes les malédictions tomberont sur vous ; malédictions sur vos villes et sur vos campagnes ; malédictions sur vos enfants, sur vos troupeaux et vos récoltes ; le Seigneur vous enverra une suite interminable de mauvais succès ; des sècheresses brulantes, des froids excessifs ; la guerre, la pauvreté, la famine, un air pestilentiel, des maladies contagieuses ; le ciel sera d'airain sur vos têtes ; la terre sera de fer sous vos pieds. Et tout cela parce que vous n'avez pas écouté la voix du Seigneur, ni observé sa loi. (Deut. 28, 23)* Puis il continue : *par l'ordre de Dieu, une longue guerre a promené ses ravages sur tous les États de l'Europe ; le sang n'a pas même encore entièrement cessé de couler. Instruits par cette leçon, les hommes ont paru un moment réfléchir et se tourner vers Dieu. Mais cet élan religieux n'a duré qu'un moment ; bientôt l'esprit d'indépendance, l'impiété et le libertinage ont recommencé leurs excès et renouvelé leurs scandales. Dieu l'a vu, et pour donner aux hommes un nouvel avertissement, il envoie contre eux une maladie contagieuse, inconnue aux siècles passés. Du fond de l'Inde où elle prit naissance, elle s'avance vers l'Europe, elle y arrive, et depuis plusieurs années*

promène ses ravages de ville en ville ; les savants, dont le génie ne croyait plus rencontrer de limites, sont demeurés muets. [...] On a souvent répété qu'il n'existe pas de remède spécifique contre le choléra ; cette assertion n'est pas entièrement exacte : il en existe un, mais il n'en existe qu'un seul, c'est de se réconcilier avec Dieu par le moyen d'une bonne confession, c'est de se mettre en état de grâce tandis qu'on le peut et de se soumettre ensuite à toutes les dispositions de la Providence.

Mgr Billiet ajoute à cette lettre pastorale des instructions à l'usage des curés, recteurs et vicaires du diocèse de Maurienne pour le cas où le choléra viendrait à envahir leurs paroisses. Il demande aux prêtres de ne pas quitter leurs paroisses en cas d'épidémie, de pratiquer la charité, de prendre les mêmes précautions que les médecins, de maintenir une grande propreté au dedans et au dehors de leurs maisons et d'avoir un minimum d'hygiène corporelle.

En 1835, une épidémie débute à Gênes. Le docteur Mottard s'y rend, appelé par un de ses anciens professeurs de la Faculté, pour l'aider à soigner les malades du fléau, car les médecins locaux ont quitté la ville. Dans ses *Annales d'observations*, le docteur Mottard dit en parlant de lui : *Le Dr Mottard part à ses frais pour le Piémont et Gênes pour y étudier le choléra morbus.*

En Savoie, la première épidémie date de 1854. La maladie est apportée par des gens qui fuyant Marseille, sont venus se réfugier en Savoie, apportant dans leurs vêtements la maladie en incubation. L'épidémie qui dure trois mois débute le 20 juillet, visitant soixante-treize communes situées dans six des huit provinces qui composent l'ancien duché de Savoie. L'épidémie est relativement bénigne puisqu'on ne retrouve que mille neuf cent vingt-cinq malades pour une population de cent vingt-deux mille trente-neuf personnes et six cent soixante-dix-huit décès.

En Maurienne, trois communes voisines sont atteintes : Aiguebelle, Montgilbert et Randens. Le médecin d'Aiguebelle, le Dr Brunier, qui ne connaît pas le choléra et qui donc ne sait pas le traiter voit mourir ses compatriotes. Il s'adresse à l'intendant de la province de Maurienne, le marquis Delcarotto, qui, affolé, envoie sur place un ancien médecin de Saint-Jean-de-Maurienne, le Dr Dupraz. Ne connaissant pas non plus la maladie, il n'eut guère plus de résultats. L'intendant informé du voyage à Gênes du Dr Mottard en 1835, lui demande de se rendre en basse Maurienne. Antoine Mottard accepte, mais en posant un certain nombre de conditions : d'abord que l'on mette à sa disposition trois religieuses ; ensuite que le syndic d'Aiguebelle soit prévenu immédiatement de son arrivée, qu'il soit informé que la maladie régnante dans sa commune est le choléra, maladie que le Dr Mottard connaît ; et enfin que *dans cette affection tout retard entraînant forcément la mort des personnes qui en étaient atteintes, il ne voulait pas que le conseil communal fût appelé à délibérer sur les demandes de chaque moyen de secours et autres qu'il serait dans le cas de réclamer dans l'intérêt des malades.* Il demande les pleins pouvoirs, ce qui lui est accordé. Les carabiniers sont aussi mis à sa disposition. Le docteur Mottard part le jour même avec les religieuses, arrive à Aiguebelle où il visite immédiatement les malades qui sont au nombre de dix-sept, la plupart dans la phase la plus avancée de la maladie. Afin de leurs apporter les soins les plus efficaces, il demande la création d'un hôpital, ce qui permet de les rassembler dans un seul lieu. Le soir même, un local est trouvé et douze malades y sont réunis et traités. Cette

efficacité fût récompensée par une médaille du gouvernement sarde. Peu de temps après, l'épidémie arrive à Randens, le nouvel intendant, le comte de Faverges qui a remplacé le marquis Delcarrotto muté, accorde les mêmes facilités au Dr Mottard.

Le 26 août suivant, en exécution de la circulaire de l'intendant de la province du 23 juillet relative aux mesures de précaution à prendre dans l'intérêt de l'hygiène publique et pour éloigner autant que possible les causes de l'épidémie de choléra régnante, le conseil communal de Saint-Jean-de-Maurienne, délibère d'instituer une commission de huit membres chargée de veiller à tout ce qui intéresse la santé publique et de provoquer toutes les réparations propres à améliorer la salubrité dans l'intérieur de la ville. Les docteurs Mottard et Chaix sont chargés d'indiquer les arbres voisins des habitations qu'ils estiment devoir être abattus. Tous ces commissaires sont chargés d'exercer la surveillance sur les fruits avariés ou en non-maturité parfaite qui seront introduits dans la ville.

Les traitements empiriques et exotiques fleurissent. On préconise une potion composée de deux blancs d'œufs très frais dans un litre d'eau froide et cinq grammes d'eau de fleur d'oranger. D'autres utilisent le sirop Pagliano de Florence, un violent élixir purgatif. Mais apparaissent aussi des remèdes créés par des savoyards dont le célèbre élixir du docteur Bonjean. Dans la Gazette de Savoie, on peut lire : Préservatif du choléra. *Le moyen le plus sûr d'éviter ce terrible fléau c'est de prévenir la cholérine qui le précède toujours. Il faut pour cela que l'estomac fonctionne bien, car pendant que les digestions sont régulières, la diarrhée n'est pas à craindre et par conséquent pas de choléra. On obtient cet important résultat avec l'élixir de Santé préparé par Mr Bonjean, pharmacien-chimiste à Chambéry. L'éther qui en fait la base, ainsi que les substances qui le composent, sont employées chaque jour par les médecins de tous les pays pour combattre le choléra et c'est à l'heureuse combinaison de ses principes divers que sont dues les principales propriétés de cet élixir. Il a pour action spéciale de donner du ton aux intestins, siège de la maladie, de faciliter la digestion et de prévenir ainsi la cholérine qui n'est qu'un dérangement des fonctions digestives. Quand la cholérine est déclarée, il calme les coliques et les crampes d'estomac et provoque une salutaire transpiration. Les heureux résultats ont été obtenus dans plusieurs localités de Savoie et constatés d'une manière officielle par tous les journaux du pays.*

Au mois d'août 1854, l'épidémie semble confinée aux trois paroisses de basse Maurienne. Le Dr Mottard commence dans le journal le Courrier des Alpes du 29 août, une campagne pour améliorer l'hygiène publique. *Il est impossible de prévoir quand le choléra envahira nos provinces de Savoie. [...] Néanmoins, la saison avancée dans laquelle nous sommes nous fait espérer que pour cette année, il est parvenu aux limites que rationnellement parlant, il ne saurait franchir. Mais qui peut nous assurer qu'après s'être assoupi pendant l'hiver, le choléra ne se réveillera pas menaçant au sortir de cette saison ? [...] Dans cette hypothèse qui n'est pas dénuée de probabilité, ne conviendrait-il pas dès aujourd'hui de prendre toutes les mesures, toutes les précautions imaginables pour le priver de son élément propagateur, dès qu'il est bien reconnu que le choléra a choisi pour sa pâture de prédilection tout ce qui contribue à vicier l'air que l'on respire et ce, dans toutes les localités sans exception. [...] Ne devrions-nous pas procurer à nos populations un bon air, du soleil et la libre circulation du vent ? C'est peu, mais c'est presque tout. [...] Il est encore temps. A l'ouvrage et déclarons une guerre active, instantanée, une guerre à outrance aux immondices, aux mares, aux cloaques, aux eaux croupissantes, aux atterrissements défectueux, aux marais, aux amas de*

fumiers et de substances en putréfaction, aux mauvais fruits, aux arbres qui entourent, enveloppent et couvrent de leur ombre funeste les habitations de nos campagnes. Agissons simultanément et sans relâche jusqu'à complet achèvement. Les populations y sont préparées. [...] Dans un mois tout peut être fait : l'hiver terminera l'œuvre de désinfection et au printemps, il nous sera donné de respirer un air pur et sans miasmes. Si alors le choléra vient à passer sur nous, ne trouvant plus rien qui le retienne, il s'éloignera de nos vallées et de nos montagnes en épargnant des milliers de victimes que l'état actuel des choses lui assure inévitablement.

Le 7 octobre suivant, on craint l'arrivée de la maladie. L'évêque de Maurienne met "généreusement" à la disposition de l'intendance et de l'administration communale pour le cas où le choléra viendrait à se déclarer dans cette ville, la maison des missionnaires encore appelée couvent des capucins, mise en état de recevoir immédiatement les malades. Le vicaire général, recteur du séminaire fournira les lits et le linge nécessaire. Les sœurs de Saint-Joseph, fidèles à leur mission de sacrifice et de charité se sont offertes pour les soins à donner aux malades. Dans sa lettre pastorale Mgr Vibert, l'évêque de Maurienne, parle de la maladie et en profite pour donner quelques conseils : *Les ravages que le choléra a exercés dans diverses contrées de l'Europe ont excité des craintes parmi un grand nombre d'entre vous. Ces craintes se sont accrues, depuis que l'on a appris que le terrible fléau a fait son apparition dans quelques lieux de la Savoie. Nous conservons encore l'espérance qu'il ne s'étendra pas jusqu'à notre diocèse ou que du moins il ne viendra pas au milieu de nous avec une grande intensité. Cependant Nous croyons mes très chers frères, devoir vous exhorter à prendre dans cette circonstance les précautions qu'indique la prudence chrétienne. [...] Parmi les péchés qui fournissent plus spécialement un aliment à l'épidémie qui nous menace, l'Esprit Saint place celui de l'intempérance (manque de retenue, de modération). Garde-toi, dit-il dans le livre de l'Ecclésiastique, garde-toi, mon fils, d'être avide dans le repas, et de te charger de mets ; l'excès dans le manger cause des maladies, et conduit jusqu'aux plus cuisantes douleurs. Le vice de l'incontinence, le plus dégradant de tous, nous est aussi représenté comme le plus terrible dans ses effets. Les insomnies, les tortures et le choléra sont pour l'homme déréglé. Si donc vous voulez écarter de vous le fléau qui nous menace, vous devez éviter les excès et les désordres. Il faut que vous soyez sobres et tempérants et que vous résistiez à vos passions. [...] Le second moyen d'éloigner le choléra est la tranquillité de l'esprit. Rien ne dispose plus à cette maladie qu'une crainte excessive de la maladie même.*

Le 10 octobre, on tente encore dans le Courrier des Alpes de rassurer les populations en affirmant que jusqu'à ce jour, il n'y a dans la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, aucun cas de choléra, pas même de cholérine, ni d'autre maladie épidémique.

Le 13 octobre, le docteur Mottard publie un long article dans le Courrier des Alpes dans lequel il explique que le mal est arrivé dans nos vallées, qu'il ne pouvait en être autrement, car l'épidémie nous enveloppait de toutes parts et qu'il est donc de son devoir de citoyen et de médecin de donner quelques conseils utiles pour en prévenir les ravages ou du moins de les diminuer. Ses conseils s'adressent d'abord aux élus : *Prévoyons, prévoyons à tout par mesures provinciales, communales et domiciliaires. L'initiative générale, la surveillance et le contrôle appartiennent au conseil sanitaire et à son président. L'action est du ressort du conseil délégué de chaque commune ; mais il nous faut des syndics intelligents, pleins de*

bonne volonté et d'une grande énergie ? Au syndic appartiennent les améliorations communales et domiciliaires. S'il le veut, il peut faire de grands biens à ses administrés et c'est malheureusement ce qui ne se fait pas et si l'on veut s'en convaincre, que l'on parcoure les communes et l'on verra ce qui a été fait. Mais il explique pourquoi, la situation est mauvaise et il propose une solution. Les syndics sont souvent à plaindre. Il faut excuser leur apathie qui n'est souvent qu'apparente, car l'état précaire de leur position, leurs rapports de parenté, de voisinage, d'intérêts, etc., les empêchent de faire tout le bien, qu'ils désireraient. Dans ce cas, c'est à l'autorité supérieure de prendre l'initiative et c'est bien le cas ou jamais de faire du bien aux populations, même malgré elles. Plus tard, elles en seront satisfaites.

Il revient ensuite sur ce qui constitue depuis plusieurs années une grande partie de son combat : les problèmes d'air vicié. Il écrit : *Il est incontestable que le choléra est épidémique et dès lors il nous est apporté par l'air ambiant. Si à cet air vicié, on ajoute encore pour augmenter sa viciation, il est également incontestable que cette maladie frappera d'abord ceux qui vivent sous cette double influence. C'est ce qui a été partout observé depuis que le choléra a envahi l'Europe. Il est donc de toute nécessité que l'on avise par tous les moyens possibles à procurer à nos populations de l'air, du soleil et la libre circulation du vent.»* Deux autres mesures sociales sont ensuite proposées : agrandir les cimetières en prévision de la forte augmentation des décès et les sortir du centre des villages ; la création d'hôpitaux pour cholériques dans chaque commune. Le médecin estime que ce n'est que par ces hôpitaux pourvus des remèdes de l'époque et de personnel dévoués aux malades que l'on pourra éviter de perdre les trois quarts des cholériques. *En effet, comment veut-on donner des secours utiles à un cholérique dans les communes qui ont des villages très éloignés et même dans les grands centres si le malade est obligé d'attendre une ou plusieurs heures que le médecin soit près de lui ? La maladie n'a-t-elle pas le temps de devenir incurable ? Et dans une épidémie de cette nature où les remèdes doivent être administrés avec promptitude, énergie, constance et intelligence, qui se chargera ou pourra se charger de le faire ? Le médecin ne pourra pas rester longtemps près d'un malade, il faudra qu'il coure à un autre, qu'il aille et vienne jour et nuit ; et quelle est la force humaine qui pourrait lutter des semaines entières contre une aussi rude besogne ?*

La fin de l'article concerne ses confrères : *On trouve mauvais, on trouve très mal que plusieurs d'entre eux fuient à l'apparition du choléra. On a grandement raison, car, dans cette circonstance, le médecin doit savoir que sa frayeur centuple celle de la population au milieu de laquelle il vit et qu'il est la cause de grands maux. Il doit avoir à l'esprit qu'un médecin est un soldat et qu'une époque d'épidémie est pour lui un jour de bataille ; qu'il doit s'il le faut succomber à la brèche et mourir les armes à la main ; honte donc à celui qui prend la fuite !* Antoine Mottard explique ensuite que cette exigence des pouvoirs publics de voir le médecin rester inébranlable au poste d'honneur qui lui est confié, a une contrepartie : le gouvernement doit, en cas de malheur, accorder une pension convenable à sa veuve et ses orphelins.

Cette intervention du docteur Mottard aura pour effet d'entraîner une réponse faite par « un habitant de Saint-Jean » qui en profite pour se plaindre de la qualité de l'eau délivrée dans la ville : *J'ai lu de très utiles conseils donnés par ce modèle de citoyen zélé et de médecin dévoué, dont les talents et preuves de civisme sont assez connus pour que j'épargne ici à sa*

modestie les éloges qu'il mérite à si justes titres ; mais avec tout son bon vouloir, ses bonnes intentions pour stimuler qui de droit relativement aux précautions dont il s'agit, M. Mottard a oublié :

- 1) Que, dans la ville de Saint-Jean, nous nous abreuvons d'une eau sale, pleine d'insectes et d'éléments pernicious à la santé publique ;*
- 2) Que sur un grand nombre de fontaines, une seule est permanente, lorsqu'elle n'est pas réduite, même à un très petit filet d'eau pour 3 000 personnes ;*
- 3) Que cet état de choses ne peut se tolérer plus longtemps par les pères de famille et surtout par les contribuables qui ont certainement motif de craindre le choléra autant que les percepteurs, ce fléau de bourses péniblement arrondies et qui ont encore la croyance d'avoir le droit de faire appel à l'administration supérieure qui a tant de sollicitude pour nous précautionner contre le fléau européen, surtout dans notre pauvre rue de Bonrieux et qui doit, pour ce motif, voir qui, de l'administration communale ou de l'entrepreneur des fontaines publiques, est chargé de nous fournir de la bonne eau, attendu que toutes les sociétés médicales et les administrations municipales de l'Europe, même celles de Russie ont reconnu que l'eau ménagère doit être limpide et saine. Ce qui est loin d'être applicable à l'établissement des eaux dans les quinze fontaines de Saint-Jean. [...] Toutes les ménagères ne cessent d'en jaser jour et nuit auprès de nos fontaines sèches, vides et arides, en observant que ce manque d'eau est en outre cause de démoralisation pour nos domestiques, parce qu'elles perdent trop de temps à attendre leur tour de seau et que, pendant cette trop longue attente, la médisance, la calomnie, les petites vengeances et les correspondances qui inquiètent les mères jouent leurs rôles, dont tout le drame est au détriment de ceux qui ne voient pas la partie scénique et qui en redoutent tant néanmoins les diaboliques effets pour tous...Voilà donc où nous mènent les précautions contre le choléra, la négligence des administrateurs et les justes réclamations de votre dévoué.*

Le choléra restera finalement confiné aux communes de basse Maurienne. Surtout à Randens où la maladie sévira assez fortement.

Le journal le Courrier des Alpes du 9 novembre 1854 publie un article assez édifiant intitulé : *Le choléra est-il contagieux ?* L'auteur explique que les médecins du Piémont sont presque unanimes pour l'affirmative alors que les médecins de ce côté des Alpes soutiennent de préférence l'opinion contraire. Doit-on voir dans cette divergence les prémices de la séparation de la Savoie et du Piémont, les médecins savoyards tenant à se différencier radicalement de leurs confrères piémontais ? Les seconds justifient leur position en reprenant un article publié dans la Gazette d'Augsbourg par un médecin nommé Julius Stein. Dans cette publication, le docteur Stein explique que le choléra n'est pas contagieux puisque parmi les nombreux ecclésiastiques qui ne quittaient pas le chevet des cholériques pendant les quatre semaines où l'épidémie était à son apogée, aucun n'était atteint ; qu'il en a été de même des fossoyeurs et des employés de maison où les cadavres sont déposés pendant

quelques jours pour éviter les enterrements précipités ; que parmi les sœurs de la Charité employées comme infirmières dans les hôpitaux des cholériques deux seulement ont été atteintes, mais soignées, elles ont recouvré la santé ; que deux médecins seulement ont succombé au fléau. Ce qui permet à M. Stein de conclure que le choléra n'est pas contagieux. Reprise en Savoie, l'étude montre que parmi les médecins, les curés, les R.R. pères capucins et les sœurs de Saint-Joseph qui ont œuvré pendant l'épidémie, il n'y a eu que quelques décès dus plus aux fatigues continuelles, aux veilles, à l'air impur des hôpitaux encombrés de morts et de mourants qu'à la maladie. Ces quelques exceptions ne permettent donc pas de valider l'opinion des confrères piémontais.

Les chiffres officiels annoncent 1,37% de la population touchée par l'épidémie, 0,64% de décès soit environ six cent soixante personnes pour tout le département. Mais ces chiffres doivent être pris avec prudence, car de nombreux cas n'ont pas été recensés dans les campagnes.

Le 22 mai 1862, Antoine Mottard est nommé maire de Saint-Jean-de-Maurienne par décret impérial. Son installation est faite lors d'une séance du conseil municipal présidée en personne par le préfet de la Savoie. Le représentant du gouvernement fait observer que *la nomination de ce médecin habile et versé dans les connaissances hygiéniques ne saurait manquer d'être bien vue et appréciée, puisqu'elle est toute de circonstance et répond parfaitement aux besoins actuels de la ville, qui a tant à faire en ce moment au point de vue de l'assainissement et de l'hygiène.* Le docteur Mottard quittera son poste de maire le 6 septembre 1865.

Le choléra réapparaît dans le midi de la France à l'automne 1865. Le gouvernement français destitue les employés qui quittent leur poste par crainte de la maladie. *Le gouvernement français veut que les employés, les fonctionnaires salariés et même quelques-uns qui ne le sont pas, comme les maires par exemple, restent à leur place, afin que, par leur présence, ils inspirent du courage et du calme aux habitants de la localité.* Le docteur Mottard retrouve ses réflexes d'élus et de médecin et explique que cette attitude serait valable si le but était atteint. Mais dit-il : *on me permettra quelques observations à cet égard. Je ne veux adresser au gouvernement ni conseil, ni censure, ni blâme ; loin de moi cette pensée ; je ne veux lui soumettre que des observations, que des idées si l'on veut et rien de plus.* Il explique qu'il connaît bien le choléra pour l'avoir déjà combattu trois fois, cherchant à lui arracher le plus de victimes possibles. Il estime que de renvoyer les gens qui quittent leur poste par crainte de la maladie est une erreur. *La peur est comme la faim, une mauvaise conseillère : si la faim vous fait commettre un vol pour la calmer, la peur vous pousse instinctivement à vous éloigner des causes qui la produisent. Bien souvent on m'a demandé quel est le meilleur moyen d'éviter le choléra. Ma réponse invariable a été et sera toujours la fuite. C'est le seul spécifique. Il n'y en a pas d'autres.* Il explique ensuite que le choléra étant dans l'air que l'on respire, rien ne peut empêcher les habitants de le respirer et dès lors

suivant le plus ou moins de prédispositions naturelles, ils contractent cette maladie dont on guérit environ la moitié de ceux qui sont atteints. Il préconise donc : ce qu'un gouvernement pourra faire de mieux quand le choléra s'abat sur une ville serait d'encourager l'immigration. [...] Ceux qui ont de la fortune iraient au loin et ceux qui n'en ont pas et qu'il faut en pareil cas secourir à domicile se réfugieraient dans des endroits indiqués par l'autorité administrative locale qui les ferait camper dans des endroits exposés au bon air et logeraient comme des militaires en campagne, sous la tente. Après deux ou trois mois au plus et très souvent moins, le choléra n'ayant plus d'aliments à dévorer finirait par disparaître. Car, si la cause est apportée par l'air au début, elle est ensuite entretenue et développée par les miasmes que les cholériques émanent. Antoine Mottard pense qu'un pays ne peut fonctionner normalement pendant une épidémie. Il préconise de laisser partir ceux qui ont peur sans briser leur avenir et de les remplacer par des hommes de bonne volonté que l'on récompenserait par de l'avancement ou de toute autre manière. Un employé contraint de rester à son poste ne peut pas travailler correctement sous l'emprise de la peur, souvent il tombe lui-même malade, laisse alors une veuve et des orphelins. Ces décès et les licenciements ne permettent pas de remettre l'administration en route rapidement une fois l'épidémie passée. Enfin, le docteur Mottard parle des visites que les souverains et ministres font sur les lieux pour rassurer les populations et pourvoir aux besoins les plus pressants. J'ai bien cordialement applaudi à leur dévouement, bien que, arrivés dans la matinée, ils en soient repartis dans l'après-midi du même jour. Ils ont prudemment agi tant pour eux que pour le public ; car si, par un séjour plus ou moins prolongé, ils avaient contracté la maladie et qu'ils y eussent succombé, qu'elle aggravation dans la panique générale !

Le 7 novembre 1865, le docteur Mottard reprend la plume pour écrire un article intitulé : *Du choléra*. Il explique qu'une nouvelle épidémie est en cours. Celle de 1831, avait été apportée du Delta du Gange par des troupes russes venues des confins de l'Inde pour réprimer la révolte polonaise ; la nouvelle a été importée par des pèlerins musulmans qui, venant des mêmes lieux, se sont rendus sans organisation ni surveillance et en caravanes à La Mecque. Les quarantaines ayant été supprimées, la maladie a gagné la Turquie, l'Égypte, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et maintenant la France où, partant du midi, elle est arrivée à Paris. La question qui se pose est de savoir si la Savoie va être contaminée ou pas ? Le docteur Mottard pense que l'arrivée de l'hiver devrait retarder la maladie jusqu'au printemps. Une conférence internationale qui doit se réunir à Constantinople ne lui semble pas être en mesure de régler le problème. Il estime plus opportun de se préparer efficacement à une nouvelle arrivée de la maladie. *Devons-nous attendre avec impassibilité ? Non, nous devons nous préparer. Je n'entends pas indiquer toutes les mesures qu'il y aurait à prendre, ce serait inutile dès lors que le gouvernement vient de le faire par son organe officiel. Mais, je dirai qu'il est de ces choses que l'on peut faire impunément en hiver et auxquelles on peut à peine toucher en été, je veux parler de l'enlèvement général et scrupuleux durant la saison froide de tout ce qui occasionnerait des miasmes pendant les chaleurs. Au printemps on aviserait aux autres moyens. [...] Si contre notre attente le choléra*

venait s'abattre sur nos vallées, il ferait bien moins de victimes. Car, s'il est avéré qu'il va partout, chez le riche et chez le pauvre, il est bien connu que c'est ce dernier qu'il frappe avec plus d'intensité, parce qu'il est moins bien alimenté, moins propre et généralement moins sobre. [...] Quand on est préparé, le choléra n'est pas aussi intense, ses cas ne sont pas aussi nombreux et il est de plus courte durée. Enfin, les malades étant en plus petit nombre reçoivent plus de soins et l'on compte un plus grand nombre de guérisons.

La semaine suivante, Antoine Mottard revient sur l'attitude des médecins en confirmant ce qu'il avait dit en 1854. *On trouve très mal que plusieurs médecins fuient à l'apparition du choléra. On a grandement raison. Honte donc à celui qui prend la fuite ! J'en excepte toutefois le médecin âgé, le médecin malade et convalescent : à ceux-là je conseillerai de fuir. Ne pouvant être utiles ils s'exposeraient à succomber sans gloire.* Mais il rappelle que si l'on veut que le médecin sacrifie son existence pour le bien public, le gouvernement doit en contrepartie assurer l'avenir de sa veuve et de ses enfants. Il propose qu'une pension viagère soit accordée en cas de malheur à la veuve, s'il est établi qu'elle n'est pas dans l'aisance, et pour un temps aux fils et filles en bas âge. La ville de Barcelone a adopté cette mesure, *il est toujours sage d'imiter ce qui est bien et dans ce cas c'est de la justice.*

Le choléra ne sévira pas en Savoie cette année 1865, mais en 1867. L'épidémie viendra d'Italie, de Borgone, commune de la province de Suse, apportée par des familles qui viennent travailler et se procurer en Savoie des moyens de subsistance et aussi, pense le docteur Richard, de Termignon, par les nombreux bestiaux arrivés d'Italie. L'épidémie aurait commencé le 18 juillet, mais il semble que la population ait, au début, refusé l'évidence. Le 2 août, le sous-préfet prie le docteur Mottard d'aller s'assurer par lui-même de l'état des choses. Il commence son inspection par la commune de Fourneaux, trois cent soixante-six habitants, où s'entassaient plus de deux mille ouvriers piémontais, sans compter les femmes et les enfants, sur le chantier du tunnel des Alpes. Cette population refuse tout contact avec le médecin du chantier, disant qu'il les empoisonne. Le docteur Mottard trouve au cabaret un malade convalescent. *Son facies, qui est sui generis chez le cholérique, la coloration de sa peau, son abattement général, l'état de ses facultés mentales et la narration qu'il me fit de tous les symptômes qu'il avait éprouvés ne me laissèrent plus de doute ; son compatriote, son cousin, son compagnon de chambre et de chantier qui avait eu peu de jours auparavant le même mal que lui avait succombé à ses atteintes.* Dans la suite de l'interrogatoire, le malade reconnaît être arrivé du Piémont depuis onze jours seulement, et qu'il avait fui une commune contaminée. Le choléra est bien là.

Le docteur Mottard, sur ordre du sous-préfet, parcourt un maximum de communes de Maurienne car la maladie progresse très vite. Partout il instaure des mesures d'hygiène, s'entretient avec ses confrères médecins, avec les curés et les maires. Parfois, il s'interroge sur son action : *Les résultats si peu satisfaisants de la médecine contre le choléra m'ont toujours humilié. Je m'explique ainsi, car c'est une vérité bien dure pour moi et probablement*

pour un grand nombre de mes confrères, si ce n'est même pour tout le corps médical qui a été appelé à se mesurer contre ce rude adversaire. Il constate que certains malades guérissent après l'emploi de tel remède alors que d'autres guérissent après l'emploi de remèdes totalement opposés. Faut-il attribuer ces résultats à la nature ? Dès lors je me suis demandé s'il m'était permis à moi petit et obscur médecin d'une petite ville de sortir de l'ornière commune et de chercher un traitement nouveau, à mon usage seul ; c'est ce que j'ai fait et que j'aurais mieux expérimenté encore si j'avais pu appliquer dans un hôpital la méthode que je me suis faite. Notre ville en est bien pourvue d'un, mais je n'y puis mettre les pieds, en ayant été évincé pour des motifs politiques après vingt ans de service. Toute sa thérapeutique consiste à traiter les diarrhées dès qu'elles apparaissent. Dès que j'avais affaire à un cholérique déjà atteint de diarrhée et vomissement, je lui faisais administrer dans l'intervalle d'une heure quatre ou cinq grands lavements d'eau bien froide qui étaient acceptés avec plaisir par le malade. Cette espèce de médication avait pour avantage de rafraîchir, de nettoyer, de tonifier en quelque sorte le bas intestin et de le préparer à recevoir et à absorber le remède, en lavement aussi que je faisais donner après. [...] Dans la crainte, bien fondée du reste, que ces lavements ne vinssent à être rendus involontairement par le cholérique je lui faisais tamponner l'anus par quelque personne qui avait ordre bien formel de ne lâcher le tampon en linges que lorsque le malade n'éprouverait plus le besoin de l'évacuer. Le traitement était complété par des pilules de sa composition et dans les cas où il y avait flux de sang, de sangsues à l'anus.

Le 29 août 1867, le sous-préfet fait afficher dans toutes les communes de son arrondissement un placard contenant les instructions détaillées du docteur Mottard : *Le docteur recommande la propreté, prescrit le nettoyage des linges et des vases ayant contenu des déjections des cholériques, recommande de ne pas sortir de chez soi le matin sans avoir pris du café ou du thé, ou une décoction de cannelle, d'absinthe ou de menthe : de ne manger ni viande salée, ni salades, ni légumes venteux, ni mauvais fruits, ni laitages. Il faudrait se laver le corps avec de l'eau de vie, camphrée et fumer des cigarettes Raspail.*

Le docteur recommande aussi d'éviter tout ce qui peut effrayer les populations, d'enterrer promptement les corps des cholériques. Enfin dès qu'une commune se croit atteinte du choléra, elle doit immédiatement se procurer pour les mettre à la disposition du médecin : du vitriol vert, du chlorure de chaux, de la liqueur de Labarraque, de l'eau-de-vie camphrée, du camphre, de la moutarde grise, du laudanum, des têtes de pavot, des pilules et extraits gommeux d'opium, de l'amidon, de l'élixir Bonjean, du sirop d'éther, des sangsues, des briques pour chauffer le malade.

L'épidémie touchera six cent quatre-vingt-dix malades dans les vingt-huit communes de Maurienne atteintes par la maladie, pour une population de vingt-deux mille quatre cent trente-neuf habitants. Le docteur Mottard en tient une comptabilité précise : trois cent quatre-vingt-deux malades guérissent. Il y a trois cent huit décès dont trente-six enfants,

cent quarante-cinq femmes et deux cent un hommes. À l'issue de l'épidémie, le docteur Mottard rédige un rapport de dix-neuf pages dans lesquelles il consigne toutes ses observations sur la maladie, les épidémies qu'il a vécues, ses expérimentations médicales, son plan de traitement avec la composition de sa pilule. Ce *Rapport sur les épidémies de la Maurienne (Savoie). Choléra de 1867*, par le docteur Mottard Antoine, médecin des épidémies, est envoyé au préfet de la Savoie le 26 février 1868 et à l'Académie de Médecine où il obtient une mention très honorable.

Dans ce rapport, les considérations purement médicales cohabitent avec des observations plus empiriques. Partant du principe que la contagion se fait par l'air chargé de miasmes, il explique avoir remarqué que *les oiseaux à l'exception de ceux qui ont encore une couvée avaient tous abandonné les communes où sévissait la maladie. La maladie ayant cessé à Villargondran quelques jours avant Saint-Jean, cette commune qui n'en est éloignée que d'environ trois kilomètres en ligne directe voyait son ciel sillonné par des myriades d'hirondelles tandis qu'on n'en voyait point à Saint-Jean où elles sont revenues quand le choléra l'a quitté.* L'homme politique resurgit lorsqu'il préconise de fermer les écoles dès l'apparition du choléra, d'inviter les curés à abrégier les fonctions religieuses, à diminuer le temps d'ouverture des cabarets, de mettre police et gendarmerie à la disposition des maires. L'abattage des arbres qui font de l'ombre aux maisons et sont une grande cause d'insalubrité, car les fruits tombent à terre, pourrissent et sont *mangés par les enfants à chaque instant au grand détriment de leur digestion, car à cette raison il est reconnu qu'ils mangent moins et que leur santé s'affaiblit*, est une des recommandations à laquelle il tient le plus. Elle l'amène à faire une réflexion sur le monde paysan : *Les paysans sont partout les mêmes, apathiques, indifférents, avarés, ne comprennent que l'intérêt du moment et ne songent pas à l'avenir. Ses enfants sont faits, rien ne peut les changer, vous dira-t-il, s'il en vient encore d'autres, ils feront comme les premiers. À voir sa conduite, on serait tenté de dire qu'aux yeux des paysans un enfant n'est rien et qu'un arbre représente une valeur. Inutile de lui offrir de l'argent à titre d'indemnité pour l'encourager à abattre son noyer, si vous ne lui payez pas au moins le double de sa valeur il n'en fera rien et même dans cette condition refuse-t-il encore bien des fois et loin de céder il en plante encore d'autres s'il a de l'espace à disposer. Il faut donc à cet égard une loi large, complète, radicale, absolue, despotique même.*

L'action du docteur Mottard lors de cette épidémie sera récompensée en janvier 1869 par une médaille d'argent décernée à la demande de l'Académie de Médecine par le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Conclusion

Le docteur Mottard, un médecin dévoué certes, un homme renseigné sur l'organisation sociale et politique de son temps qu'il souhaite faire évoluer, un homme conscient de ses faiblesses et de celles de la médecine à cette époque.

Le docteur Mottard : un novateur ; un homme moderne pour son époque ? Un novateur ? Pas en ce qui concerne les mesures d'hygiène et les mesures de prévention qu'il préconise puisque ces mesures étaient déjà contenues dans les *Lois et règlements de santé pour les États de Terreferme* de S.M. le roi de Sardaigne publiés en 1831. Mais un novateur dans la façon de traiter le choléra. S'il croit comme la majorité des médecins de l'époque en la théorie miasmatique, il se démarque de ses confrères qui se divisent en deux écoles. Selon François Broussais, le choléra est une inflammation qu'il faut éteindre grâce à l'ingestion de glace, à des sangsues et des saignées. Alors que selon François Magendie, il faut au contraire réchauffer le malade. Antoine Mottard recherche et expérimente de nouveaux traitements, essaye d'en connaître les limites et les applications et finit par mettre au point un protocole thérapeutique qui lui est propre.

Un opportuniste ? Sûrement un peu. Dans un travail intitulé : *Une ville et ses notables : Saint-Jean-de-Maurienne au XIX^e siècle*, Pierre Dompnier a écrit à propos de quelques personnalités de la ville : *Ces notables, qui sont-ils ? Quelles ont été leurs activités, leur influence ? A quelles motivations ont-ils obéi ? Enfin qu'ont-ils obtenu de la ville en retour ?* Les activités d'Antoine Mottard, leurs influences sur la ville, sont bien connues. Son implication comme médecin, en particulier dans les épidémies, est indéniable. Il sera récompensé par de nombreuses médailles, par l'Ordre de Saint-Maurice et Lazare, la Légion d'honneur, une toute petite rue de Saint-Jean-de-Maurienne porte son nom.

Un de ces hommes de science du XIX^e siècle qui s'intéressent à tout, qui sont capables de donner un avis sur tout. Alors qu'il visitait, comme médecin référent, les nombreux chantiers en cours en Maurienne pendant le temps des épidémies, le docteur Mottard en profite pour observer les effets néfastes du travail du dimanche, qui prive les travailleurs d'un repos indispensable à la santé de leur corps et de leur esprit. *Celui qui consacre six jours de suite à sa besogne doit garder le septième jour pour sa famille, ses devoirs religieux ou même ses plaisirs. L'hygiène et la morale sont d'accord sur ce point comme tant d'autres et si l'on ne suit pas l'exemple que nous donne Dieu lui-même au commencement de toutes choses, la santé la plus docile se met rapidement en grève* écrit-il dans un article publié dans le Courrier des Alpes. Il avait demandé à être aidé par des religieuses pour soigner les cholériques. Leur fréquentation, l'amènera à faire des constatations et à publier un article sur *Les inconvénients de la lecture pendant les repas dans les communautés*. Ces lectures empêchent l'individu de bien mastiquer et donc de bien digérer, car la première digestion doit se faire dans la bouche. Or, il est écrit dans l'Évangile : « Nemo duobus. » l'homme ne peut faire deux choses à la fois. Il ne peut donc faire marcher de front la digestion et la préoccupation. Prenons l'exemple des religieux, religieuses, des élèves des Grands Séminaires qui écoutent et mangent en même temps. Comment sont-ils lorsqu'ils sortent de table ? Ils sont lourds, pesants, ils rotent, ils baillent, sont las, sans courage, ils suent, leur estomac est plein, la tête est embrouillée. Si ils vont au travail une heure après le repas, leur

intelligence fait défaut, ils comprennent difficilement ce qu'ils lisent, ont de la peine à retenir ce qu'ils étudient.

Il semblait intéressant de mettre ce médecin du XIX^e siècle en valeur dans une situation bien spécifique, les épidémies de choléra, situation dans laquelle on retrouve bien le portrait qu'en avait fait de lui Charles Buet : *Un monsieur tout habillé de noir, mais râpé comme un dix-huitième clerc d'huissier, omni savant, sentencieux, matérialiste et spirite, théologien consommé, médecin émérite, démocrate et socialiste, fort aristocrate en ses manières et libéral à la façon de ceux qui ne veulent de liberté que pour eux.*

BIBLIOGRAPHIE

- + BILLIET Alexis, Mgr : *Lettre pastorale du 1^{er} septembre 1835. Suivie d'instructions à l'usage de MM. Les Curés, Recteurs et Vicaires du diocèse de Maurienne, pour le cas où le Cholera viendrait à envahir leurs paroisses.* 1835. Imp. Puthod, Chambéry.
- + DOMPNIER Pierre : *Une ville et ses notables : Saint-Jean-de-Maurienne au XIX^e siècle.* Actes du XXXII^e congrès des Sociétés Savantes de Savoie. Moutiers 1988. Mémoires et documents de l'Académie de la Val D'Isère. Tome XVIII nouvelle série, 1990.
Cent cinquante ans de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne. 2006. Bulletins de la SHAM. 2^e série, Tome XL, p 5-21.
- + GORRE Géry : *Le docteur Antoine Mottard. Bienfaiteur de Saint-Jean-de-Maurienne et fondateur de la Société d'Histoire et d'Archéologie.* 1930. Bulletins de la SHAM. 2^e série, Tome VII, 2^e partie, p 92-104.
Les études historiques du Dr Mottard. 1967. Bulletins de la SHAM 2^e série, Tome XVI, p 83-88.
- + INSTITUT PASTEUR : *Fiches sur les maladies infectieuses, le choléra.* Mars 2006.
- + Journal le Courrier des Alpes des : 9 juin, 23 février, 29 avril, 25 septembre 1869.
- + ROSTAING Emmanuel : *Les présidents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.* 1956. Bulletins de la SHAM. 2^e série, Tome XIII, p.26-28.
- + TRUCHET Saturnin : *La Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.* 1894. Bulletin de la SHAM. 2^e série, Tome I, 1^{re} partie, p 45-54.